

DELIBERATION N° 81/139 : CONSTRUCTION D'UNE M.J.C./AVENANT N° 2

Monsieur RAVERDEL, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à la M.J.C. :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CHOLET et Cie de VARANGEVILLE, titulaire du lot N° 11, revêtement de sol de la construction de la M.J.C. par marché du 19 Janvier 1981, approuvé par Monsieur le Préfet le 5 Février 1981, un avenant N° 2 correspondant aux travaux ci-dessus énoncés, pour un montant total de 9 349 F 23 TTC
- ledit avenant N° 2 portera le montant du marché de base du 19 Janvier 1981 de 75 747 F 63 à 85 096 F 86 T.T.C.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1981, programme 53/80.

*Modificatif
P. Fact. P.*